



TRT-5
Tour ESSOR
14 rue SCANDICCI
93508 PANTIN Cedex

à l'attention de
Madame Bourgeois-Fisson
et de Madame Taeron

Rungis, le 31 août 2005

Mesdames,

Vous nous avez, dans votre courrier du 4 juillet courant, exposé de façon très claire les préoccupations des patients traités avec Norvir® et nous vous en remercions.

Comme vous le savez, Abbott est engagé depuis plus de vingt ans dans la lutte contre le VIH afin de donner aux patients du monde entier un accès aux thérapies les plus avancées.

Notre préoccupation première est la restauration de la santé de ces patients et nos investissements sont consacrés en priorité au développement de nouveaux anti-rétroviraux qui puissent être mieux tolérés et plus efficaces pour prévenir le développement des résistances.

C'est dans cette perspective que nous avons déposé le 20 mai dernier auprès de l'EMA, une demande d'autorisation de commercialisation d'une nouvelle forme galénique de Kaletra® qui devrait améliorer la tolérance de ce produit et son confort d'utilisation.

D'autres programmes sont en cours concernant cette molécule de référence, ayant notamment pour objectif de simplifier la prise en charge des malades en leur proposant des traitements moins lourds et donc de leur permettre de mieux suivre leur traitement, ce qui est primordial dans le contrôle de la maladie.

Aujourd'hui, en dehors de ses propres programmes, Abbott apporte son soutien à près de 200 programmes de recherche clinique sur la prise en charge du VIH dans le monde.

Nous sommes très sensibles aux attentes légitimes des patients que vous représentez, qui souhaitent préserver une certaine confidentialité sur l'affection dont ils sont atteints et nous sommes conscients de l'intérêt qu'il y a de développer pour eux une nouvelle forme galénique de Norvir® qui ne les obligerait plus à conserver leur traitement au réfrigérateur.

Pour cela, nos équipes doivent constituer des dossiers complets d'enregistrement impliquant la mise en œuvre d'une série d'actions complexes, dont un programme de développement clinique spécifique, la mise en œuvre de capacités de production ainsi que l'obtention des autorisations réglementaires dans des délais pouvant être extrêmement variables selon les pays.



Par ailleurs, dans d'autres domaines où notre expertise est forte et reconnue, des patients atteints de maladies du système immunitaire, de cancers, des formes les plus sévères du diabète ou risquant des accidents cardiaques majeurs, attendent les résultats de nos programmes de recherche.

Vous l'aurez compris, si nous devons être attentifs à la qualité ou au confort de vie de ceux que nous servons, plus encore, c'est leur vie même qui nous préoccupe et qui décide des priorités dans le financement de nos programmes.

Bien évidemment, nous vous tiendrons informées de toute nouvelle avancée sur les sujets qui vous préoccupent et nous restons à votre disposition.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, l'expression de notre sincère considération.

Françoise POTERRE
Directeur de la Communication
Abbott France